

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD94

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE 5

Après le mot :

« transports, »,

rédigé ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 5 :

« selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.